

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 299

11 février 2010

SOMMAIRE

Ambre Holding S.A.	14315	Maerel S.à r.l.	14316
Arteva Europe S.à r.l.	14338	Mer Bleue Charter S.A.	14351
AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l.	14310	Mersin S.A.	14340
AstenJohnson (Luxembourg) S.à r.l.	14310	Modelo 2 Sàrl	14325
AUDIMED Holding A.G.	14316	Nerden Constructions S.à r.l.	14317
Cube Transport S.C.A.	14317	Newton Gestion Luxembourg S.A.	14313
DCC Treasury S.à r.l.	14320	Noah's Agency	14313
Dolcelux S.A.	14336	Outboard Yachting S.A.	14317
Electricité Générale Gruen S.à r.l.	14336	Resinex SA	14345
Erable S.à r.l.	14352	RLJ S.A.	14315
Euroscan S.A.	14310	Sablon International S.A.	14342
Extralux Global Sourcing Sàrl	14315	Salon de Consommation Renascer S.à r.l.	14323
F.C.E. CAD S.A.	14352	Sun Wave S.à r.l.	14347
Garage Feller S.à r.l.	14349	Survey International S.A. en abrégé Survey Int. S.A.	14352
Go Conseil S. à r. l.	14314	Svea Holding S. à r.l.	14335
Goleador S.A.	14345	Syncreon Luxembourg	14314
Goodman Gold Logistics (Lux) S.à r.l.	14306	Syncreon Luxembourg	14314
Halo Investments Holding S.A.	14314	T6 - Ney & Partners S.à r.l. en abrégé Ney & Partners	14352
Headlight Holding S.A.	14309	U.M.E. S.A. (Union Manufacturière et Eu- ropéenne SA)	14333
Integrasoft S.A.	14352	Vector Luxembourg S.A.	14337
Interstate Hotel Management System - In- terstate Management Services	14331	Water-Concept S.A.	14350
Investimex Corporation S.A.	14316		
La Formica	14315		
Lux-Vitrierie S.à r.l.	14316		

Goodman Gold Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.182.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 134.670.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Goodman Gold Logistics (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 134670, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Luxembourg, on 17 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 January 2008, number 177 (the "Company").

The meeting was opened at 4.45 p.m. with Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Andrea Hoffmann, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the par value of the shares of the Company from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) to one euro (EUR 1);

2. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to an amount of two million one hundred eighty-two thousand five hundred euro (EUR 2,182,500) through the issuance of two million one hundred seventy thousand (2,170,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at two million one hundred eighty-two thousand five hundred euro (EUR 2,182,500) represented by two million one hundred eighty-two thousand five hundred (2,182,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the par value of the shares of the Company from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) to an amount of one euro (EUR 1) per share.

Accordingly, the share capital of the Company will be represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares which are all held as follows:

- eleven thousand seven hundred fifty (11,750) shares will be held by GELF Investments (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 117053; and

- seven hundred fifty (750) shares will be held by Gemini Prometheus Verwaltungs GmbH & Co. KG, a company incorporated and existing under the laws of Germany and registered in the commercial register at the local court of Dusseldorf under HRA 20136.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to an amount of two million one hundred eighty-two thousand five hundred euro (EUR 2,182,500) through the issuance of two million one hundred seventy thousand (2,170,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The two million one hundred seventy thousand (2,170,000) new shares have been subscribed and fully paid up as follows:

- Two million thirty-nine thousand eight hundred (2,039,800) new shares have been subscribed and fully paid up by GELF Investments (Lux) S.à r.l., aforementioned, here represented by Mrs Andrea Hoffmann, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, at a total subscription price of two million thirty-nine thousand eight hundred euro (EUR 2,039,800) through a contribution in kind (the "Contribution") consisting in a claim of the Sole Shareholder as lender against the Company as borrower in an amount of two million thirty-nine thousand eight hundred euro (EUR 2,039,800) (the "Claim") to be entirely allocated to the share capital of the Company.

The evidence of the existence and the value of the Contribution have been produced to the undersigned notary, including i.a. a balance sheet of GELF Investments (Lux) S.à r.l., aforementioned, evidencing its claim against the Company and valuation certificates executed by each of GELF Investments (Lux) S.à r.l., aforementioned, and the Company, which conclusions are as follows: "As of the date hereof and given the market conditions and other circumstances prevailing at the date of this valuation report, the Claim is estimated to have a total value amounting to two million thirty-nine thousand eight hundred euro (EUR 2,039,800). Furthermore, there has been no decrease in the value of the Claim since the date of the present certificate."

- One hundred thirty thousand two hundred (130,200) new shares have been subscribed and fully paid up by Gemini Prometheus Verwaltungs GmbH & Co. KG, aforementioned, here represented by Mrs Andrea Hoffmann, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, at a total subscription price of one hundred thirty thousand two hundred euro (EUR 130,200) through a cash contribution which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

The cash contribution of one hundred thirty thousand two hundred euro (EUR 130,200) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The general meeting resolves to authorise Mr. Pierre Beissel, Mr. Sébastien Binard and/or Mrs. Andrea Hoffmann, all professionally residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned capital increase.

Third resolution

As a consequence, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at two million one hundred eighty-two thousand five hundred euro (EUR 2.182.500) represented by two million one hundred eighty-two thousand five hundred (2,182,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,700.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de Goodman Gold Logistics (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134670, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 janvier 2008, numéro 177 (la "Société").

L'assemblée s'est ouverte à 16.45 heures, sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de son montant actuel de cent vingt-cinq euros (EUR 125) à un euro (EUR 1);

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de deux millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 2.182.500) par l'émission de deux millions cent soixante-dix mille (2.170.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 2.182.500) représenté par deux millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (2.182.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

4. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexes aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de sa valeur actuelle de cent vingt-cinq euros (EUR 125) à un montant d'un euro (EUR 1) par part sociale.

Par conséquent, le capital social de la Société sera représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qui sont toutes détenues comme suit:

- onze mille sept cent cinquante (11.750) parts sociales sont détenues par GELF Investments (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117053; et

- sept cent cinquante (750) parts sociales sont détenues par Gemini Prometheus Verwaltungs GmbH & Co. KG, une société régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, inscrite au registre de commerce de Düsseldorf sous le numéro HRA 20136.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à un montant de deux millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 2.182.500) par l'émission de deux millions cent soixante-dix mille (2.170.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les deux millions cent soixante-dix mille (2.170.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

- deux millions trente-neuf mille huit cents (2.039.800) nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par GELF Investments (Lux) S.à r.l., susmentionnée, ici représentée par Madame Andréa Hoffmann, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, à un prix de souscription de deux millions trente-neuf mille huit cents euros (EUR 2.039.800) par un apport en nature ("Apport") consistant en une créance de GELF Investments (Lux) S.à r.l., susmentionnée, en tant que prêteur contre la Société en tant qu'emprunteur d'un montant de deux millions trente-neuf mille huit cents euros (EUR 2.039.800) (la "Créance") qui est entièrement affecté au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'Apport a été soumise au notaire soussigné, en ce compris un bilan de GELF Investments (Lux) S.à r.l., susmentionnée, prouvant sa créance contre la Société et des certificats d'évaluation signés par GELF Investments (Lux) S.à r.l., susmentionnée, et par la Société, dont les conclusions sont comme suit: "En date du présent certificat et eu égard aux conditions de marché et autres éléments courant à la date de ce rapport

d'évaluation, la Créance est estimée à une valeur de deux millions trente-neuf mille huit cents euros (EUR 2.039.800). En outre, aucune diminution de la valeur de l'Apport n'a eu lieu depuis la date du présent certificat."

- cent trente mille deux cents (130.200) nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par Gemini Prometheus Verwaltungs GmbH & Co. KG, susmentionnée, ici représentée par Madame Andrea Hoffmann, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, à un prix de souscription de cent trente mille deux cents euros (EUR 130.200) par un apport en espèces qui est entièrement affecté au capital social de la Société.

L'apport en espèces de cent trente mille deux cents euros (EUR 130.200) est dès lors à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

L'assemblée générale décide d'autoriser M. Pierre Beissel, M. Sébastien Binard ou Mme Andrea Hoffmann, tous avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant individuellement, à faire les modifications nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

Troisième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 2.182.500) représenté par deux millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (2.182.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 2.700,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET, A. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56641. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013231/199.

(100006743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Headlight Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.259.

— DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 décembre 2009 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour HEADLIGHT HOLDING S.A. (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010014117/17.

(100007263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AstenJohnson (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 150.163.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57390 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010013322/13.

(100007055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Euroscan S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 180.730,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 122.270.

In the year two thousand nine, the seventh day of December,
before Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EUROSCAN S.A. (the Company), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 18, op Harent, L-9171 Michelau, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 13th November 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 92 on the 1st of February 2007. The articles of of incorporation of which were amended for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on March 8, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 967 of May 24, 2007.

The Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122270.

The Meeting is chaired by Mrs Cristina VIDAL, employee, with professional address at Luxembourg, who appoints as Secretary, Mrs Cristiana VALENT, employee, with professional address at Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Mr Yuri AUFFINGER, lawyer, with professional address at Luxembourg, (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 583 (five hundred eighty three) ordinary shares with nominal value of 310 EUR (three hundred and ten Euros), representing the entirety of the voting share capital of the Company of 180,730 EUR (one hundred eighty thousand seven hundred thirty Euros) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.
2. Transfer of the registered office;
3. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles);
4. Amendment of article 3 of the articles of the Company;
5. Acceptance of the resignation as Director of Mr. LORGE and Mr. AUFFINGER and discharge,
6. Miscellaneous.

Then the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office from its actual address to L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Third resolution

As a consequence of the second resolution, the Meeting resolves to amend article 4 of the Articles, which shall be read as follows:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 3 of the Articles, which shall be read as follows:

" **Art. 3.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières". La société peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence d'affaires, y compris les conseils en matière commerciale.

La Société pourra en outre procéder à l'achat, la vente, le négoce, la location et l'entretien de matériels de toute nature, notamment de véhicules de transport de personnes et/ou de marchandises.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations."

Fifth resolution

The Meeting accepts the resignation as Director of Mr. Adrien LORGE and Yuri AUFFINGER and discharge is granted.

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,100.- (one thousand one hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de EUROSCAN S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, op Harent, L-9171 Michelau constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 13 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 92 du 1^{er} février 2007. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 8 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 967 du 24 mai 2007.

La Société est enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 122270.

La séance est présidée par Mme Cristina VIDAL, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Cristiana VALENT, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yuri AUFFINGER, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations émises par les actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes minutes signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que 583 (cinq cent quatre-vingt trois) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) représentant la totalité des actions émises avec droit de vote du capital social de la Société d'un montant de EUR 180.730,- (cent quatre-vingt mille sept cent trente euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Transfert du siège social;
3. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts);
4. Modification de l'article 3 des statuts de la Société;
5. Acceptation de la démission des sieurs LORGE et AUFFINGER en leurs qualité d'Administrateurs et décharge.
6. Divers.

L'Assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Troisième résolution

Comme conséquence de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts qui prendra désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts qui prendra désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières". La société peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence d'affaires, y compris les conseils en matière commerciale.

La Société pourra en outre procéder à l'achat, la vente, le négoce, la location et l'entretien de matériels de toute nature, notamment de véhicules de transport de personnes et/ou de marchandises.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations."

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Adrien LORGE et de Monsieur Yuri AUFFINGER de leur fonction d'administrateur. Décharge leurs est accordée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.100,- (mille cent euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Vidal, C. Valent, Y. Auffinger, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2009. LAC/2009/53394. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013230/166.

(100006948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Newton Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 31.993.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mars 2009

En date du 31 mars 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 30 septembre 2008, de Monsieur Hani Gresh en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration
- de ratifier la cooptation, avec effet au 30 septembre 2008, de Monsieur Nicolas Schimel, Union Financière de France, 32, avenue d'Iéna, F-75783 Paris Cedex 16, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration
- de renouveler le mandat de Monsieur Nicolas Schimel en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée
- de renouveler les mandats de Monsieur Nicolas Schimel, d'UFF International SA et de Union Financière de France Banque en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010
- de renouveler le mandat de Ernst & Young en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2010013394/24.

(100006410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Noah's Agency, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 18A, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 125.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 04.12.09.

Pour le conseil d'administration

Frédéric SIMON

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010013656/13.

(100006883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Syncreon Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013409/10.

(100006834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Syncreon Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013411/10.

(100006830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Halo Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.396.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 23 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 23 novembre 2009.

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 23 novembre 2009 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 23 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. et de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 23 novembre 2009.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A. / T.C.G. Gestion S.A.

Signature / Signature

Référence de publication: 2010013455/21.

(100006531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Go Conseil S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 17, rue Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 100.543.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 22/12/2009.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2010013673/13.

(100007012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Ambre Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 98.773.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 07/01/2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société Ambre Holding S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, Rue de Neudorf, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Zouhair KECHOUTE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Zouhair KECHOUTE.

Référence de publication: 2010013576/16.

(100006833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Extralux Global Sourcing Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Rodange, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.775.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013660/10.

(100007027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

La Formica, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 29, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 34.373.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA FORMICA SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010013668/12.

(100006763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

RLJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.764.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
extraordinaire tenue au siège social en date du 12 octobre 2009*

La démission de Monsieur Lorenzo GIANELLO de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Daniele MARIANI, employé privé, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme
RLJ S.A.
Mohammed KARA
Administrateur

Référence de publication: 2010014059/16.

(100007345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

AUDIMED Holding A.G., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 57.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013669/10.

(100006507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Lux-Vitrierie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7355 Helmdange, 20, rue Fautelfiels.

R.C.S. Luxembourg B 119.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-VITRERIE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010013670/12.

(100006764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Maerel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 9.

R.C.S. Luxembourg B 122.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAEREL S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010013671/12.

(100006765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Investimex Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 80.595.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 23 décembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 23 décembre 2009.

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 23 décembre 2009 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 23 décembre 2009.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company SA
Administrateur
Par Christelle Ferry
Représentant Permanent

Référence de publication: 2010014067/20.

(100007240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Nerden Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 17, Huewelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 115.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NERDEN CONSTRUCTIONS S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010013708/12.

(100006771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Outboard Yachting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 80.412.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013709/10.

(100006352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Cube Transport S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.242.

In the year two thousand and nine, on the seventh day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cube Transport S.C.A. (hereafter referred to as the "Company"), a société en commandite par actions, having its registered office in Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 124.242, incorporated under the name of "Cube One S.C.A." by a deed of notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on the 6 February 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 265 of 28 February 2007. The Articles of Incorporation of the Company were lastly amended by a deed of the undersigned notary on 6 October 2009, published in the Mémorial of 30 October 2009.

The meeting was opened at 5.45 p.m. with Manuèle Biancarelli, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Solange Wolter-Schieres, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

To amend the third paragraph of article 16 of the Company's articles of incorporation (the "Articles") to read as follows:

"The Management Share shall be entitled to receive a preferential dividend equal to 20% of the Global Performance (taking into account any preferential dividend received by the Manager as holder of the management shares issued by the other Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries) above the Hurdle Rate compounded annually without any catch-up provision, where (i) the "Global Performance" shall mean the total return performance of the Company, CUBE INFRA-STRUCTURE and its other Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries calculated in accordance with the terms of the

offering memorandum of CUBE INFRASTRUCTURE and (ii) the "Hurdle Rate" shall mean a preferred return of 6% on the amounts invested in the Company by CUBE INFRASTRUCTURE (attributable directly or indirectly to the capital contributions of the class B-1 or B-2 shareholders of CUBE INFRASTRUCTURE) and a preferred return of 7% on the amounts invested in the Company by CUBE INFRASTRUCTURE (attributable directly or indirectly to the capital contributions of the class B-2 premium shareholders of CUBE INFRASTRUCTURE)."

II. That all the shares in issue in the Company being present or represented, and all the shareholders having declared that they had prior knowledge of the agenda, no convening notice was required for this meeting.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That in accordance with article 17 of the Articles, Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A. being the holder of the management share of the Company hereby specifically consents, in said capacity as Manager of the Company, to the proposed amendments to the Articles as referred to in the above Agenda.

As a result of the foregoing, the present extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolution:

Single resolution

The shareholders resolved to amend the third paragraph of article 16 of the Articles so as to read as follows:

"The Management Share shall be entitled to receive a preferential dividend equal to 20% of the Global Performance (taking into account any preferential dividend received by the Manager as holder of the management shares issued by the other Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries) above the Hurdle Rate compounded annually without any catch-up provision, where (i) the "Global Performance" shall mean the total return performance of the Company, CUBE INFRASTRUCTURE and its other Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries calculated in accordance with the terms of the offering memorandum of CUBE INFRASTRUCTURE and (ii) the "Hurdle Rate" shall mean a preferred return of 6% on the amounts invested in the Company by CUBE INFRASTRUCTURE (attributable directly or indirectly to the capital contributions of the class B-1 or B-2 shareholders of CUBE INFRASTRUCTURE) and a preferred return of 7% on the amounts invested in the Company by CUBE INFRASTRUCTURE (attributable directly or indirectly to the capital contributions of the class B-2 premium shareholders of CUBE INFRASTRUCTURE)."

There being no further business on the agenda, the meeting has thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing parties' proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le septième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Cube Transport S.C.A. (ci-après la "Société"), une société en commandite par actions, ayant son siège social à Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.242, constituée sous la dénomination "Cube One S.C.A." suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 265 du 28 février 2007. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 octobre 2009, publié au Mémorial du 30 octobre 2009.

L'assemblée est ouverte à 17.45 heures sous la présidence de Manuèle Biancarelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modifier le troisième paragraphe de l'article 16 des Statuts afin de lire comme suit:

"L'Action de Direction sera en droit de recevoir un dividende préférentiel égal à 20% de la Performance Globale (en prenant en compte tout dividende préférentiel reçu par le Gérant en sa qualité de détenteur des actions de direction émises par les autres Filiales Luxembourgeoises Détenues à 100%) au-dessus du Hurdle Rate, calculée annuellement sans clause de catch-up, où (i) la "Performance Globale" signifie le rendement total de la performance de la Société, de CUBE INFRASTRUCTURE et ses autres Filiales Luxembourgeoises Détenues à 100% calculé en accord avec les termes du document de vente de CUBE INFRASTRUCTURE et (ii) "Hurdle Rate" signifie un taux de rendement préférentiel de 6% sur les montants investis dans la Société par CUBE INFRASTRUCTURE (attribuables directement ou indirectement aux apports en capital des actionnaires de catégories B-1 ou B-2 de CUBE INFRASTRUCTURE) et un taux de rendement préférentiel de 7% sur les montants investis dans la Société par CUBE INFRASTRUCTURE (attribuables directement ou indirectement aux apports en capital des actionnaires de catégorie B-2 premium de CUBE INFRASTRUCTURE)."

II.- Que toutes les actions de la Société étant présentes ou représentées, et que tous les actionnaires ayant déclaré qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était requise pour cette assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. Que conformément à l'article 17 des Statuts, Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A. étant le détenteur de l'action de direction de la Société consent ici spécifiquement, en sa capacité de Gérant de la Société, aux propositions de modification des Statuts telles que décrites dans l'Ordre du jour ci-dessus.

En conséquence, la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les actionnaires ont décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article 16 des Statuts afin de lire comme suit:

"L'Action de Direction sera en droit de recevoir un dividende préférentiel égal à 20% de la Performance Globale (en prenant en compte tout dividende préférentiel reçu par le Gérant en sa qualité de détenteur des actions de direction émises par les autres Filiales Luxembourgeoises Détenues à 100%) au-dessus du Hurdle Rate, calculée annuellement sans clause de catch-up, où (i) la "Performance Globale" signifie le rendement total de la performance de la Société, de CUBE INFRASTRUCTURE et ses autres Filiales Luxembourgeoises Détenues à 100% calculé en accord avec les termes du document de vente de CUBE INFRASTRUCTURE et (ii) "Hurdle Rate" signifie un taux de rendement préférentiel de 6% sur les montants investis dans la Société par CUBE INFRASTRUCTURE (attribuables directement ou indirectement aux apports en capital des actionnaires de catégories B-1 ou B-2 de CUBE INFRASTRUCTURE) et un taux de rendement préférentiel de 7% sur les montants investis dans la Société par CUBE INFRASTRUCTURE (attribuables directement ou indirectement aux apports en capital des actionnaires de catégorie B-2 premium de CUBE INFRASTRUCTURE)."

Constatant qu'il n'y a pas d'affaire supplémentaire à l'ordre du jour, l'assemblée fut de ce fait clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET, M. BIANCARELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54975. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010013108/135.

(100006377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

DCC Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.673.825,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.667.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Development Capital Corporation Limited, a limited company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Brewery Road, IRL - Dublin, Ireland (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mr Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearer is the Sole Shareholder of DCC Treasury S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138.667, incorporated by deed enacted on 14 May 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1432 of 11 June 2008, and whose articles of association have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated 20 June 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2256 of 16 September 2008 (the "Articles").

II.- That the 254,953 (two hundred fifty-four thousand nine hundred fifty-three) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 6,373,825 (six million three hundred seventy-three thousand eight hundred twenty-five Euro) to EUR 6,673,825 (six million six hundred seventy-three thousand eight hundred twenty-five Euro) by the issuance of 12,000 (twelve thousand) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;

3. Subscription by Development Capital Corporation Limited of all the 12,000 (twelve thousand) new shares by way of a contribution in cash to the Company;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euro) so as to raise up from its current amount of EUR 6,373,825 (six million three hundred seventy-three thousand eight hundred twenty-five Euro) to EUR 6,673,825 (six million six hundred seventy-three thousand eight hundred twenty-five Euro) by the issue of 12,000 (twelve thousand) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the "New Shares") to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder and to allocate an amount of EUR 30,000 (thirty thousand Euro) to the legal reserve.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the contribution in cash of an amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euro) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by the Contribution.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Development Capital Corporation Limited: 266,953 (two hundred sixty-six thousand nine hundred fifty-three) shares.

The notary acts that the 254,953 (two hundred fifty-four thousand nine hundred fifty-three) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 (the second paragraph remaining unchanged) of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 6,673,825 (six million six hundred seventy-three thousand eight hundred twenty-five Euro), represented by 266,953 (two hundred sixty-six thousand nine hundred fifty-three) shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the "Shares")."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand eight hundred Euro (1,800.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Development Capital Corporation Limited, une limited company constituée selon le droit irlandais, ayant son siège social sis à Brewery Road IRL -Dublin, Irlande ("Associé Unique"),

ici représentée par M. Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ladite procuration ayant été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, demeurera attachée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- la comparante est l'Associé Unique de DCC Treasury S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu le 14 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1432 du 11 juin 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, le notaire

soussigné, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2256 du 16 septembre 2008 (la "Société").

II.- Que les 254.953 (deux cent cinquante-quatre mille neuf cent cinquante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 300.000 EUR (trois cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de 6.373.825 EUR à (six millions trois cent soixante-treize mille huit cent vingt-cinq euros) à 6.673.825 EUR (six millions six cent soixante-treize mille huit cent vingt-cinq euros) par l'émission de 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune;

3.- Souscription par Development Capital Corporation Limited de toutes les 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire à la Société;

4.- Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5.- Modification consécutive de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé à que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 300.000 EUR (trois cent mille euros), afin de le porter de son montant actuel de 6.373.825 EUR (six millions trois cent soixante-treize mille huit cent vingt-cinq euros) à un montant de 6.673.825 EUR (six millions six cent soixante-treize mille huit cent vingt-cinq euros) par l'émission de 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") entièrement libérées par voie d'apport en numéraire par l'Associé Unique et d'allouer un montant de 30.000 EUR (trente mille euros) à la réserve légale.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par voie d'apport en numéraire d'un montant de 300.000 EUR (trois cent mille euros) ("Apport").

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et de les libérer entièrement par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Development Capital Corporation Limited: 266.953 (deux cent soixante-six mille neuf cent cinquante-trois) parts sociales.

Le notaire établit que 254.953 (deux cent cinquante-quatre mille neuf cent cinquante-trois) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 (le second paragraphe demeurant inchangé) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 6.673.825 EUR (six millions six cent soixante-treize mille huit cent vingt-cinq euros), représenté par 266.953 (deux cent soixante-six mille neuf cent cinquante-trois) parts sociales de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune (les "Parts Sociales")."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille huit cents Euros (1.800.- EUR).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56043. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010013135/178.

(100007062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Salon de Consommation Renascer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 150.598.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Maria Antonieta LOURENÇO MAURICIO SERRA,

indépendante, née à Odiaxere/Lagos (Portugal), le 08 octobre 1966, demeurant au 59 route de Burange, L-3429 Dudelange.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de consommation avec achat et vente d'articles de la branche et d'articles d'épicerie, ainsi que le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "SALON DE CONSOMMATION RENASCER S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Madame Maria Antonieta LOURENÇO MAURICIO SERRA, préqualifiée, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

Résolutions de l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 10 rue de l'Industrie, L-4150 Esch-sur-Alzette.

2.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Maria Antonieta LOURENÇO MAURICIO SERRA,

indépendante, née à Odiaxere/Lagos (Portugal), le 08 octobre 1966, demeurant au 59 route de Burange, L-3429 Dudelange.

Vis-à-vis des tiers, la gérante a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- La gérante prénommée pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. A. LOURENÇO MAURICO SERRA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 janvier 2010. Relation: E/2010/422. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010013205/97.

(100006721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Modelo 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 334.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.432.

In the year Two Thousand and Nine, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Modelo 1a S.A., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number n° B 107.089, here represented by Ms. Petra Mala, avocat, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 11 December 2009;

2. Mr. Santiago Ramirez Larrauri, residing in Bolivia 17, 6E, 28017 Madrid (Spain), here represented by Ms. Petra Mala, avocat, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 22 October 2009;

3. Mr. Tomas Lopez Zamora Lopez, residing in Calle Madre Elisea Oliver Molina 1, 5° 30009 Murcia, Spain, here represented by Ms. Petra Mala, avocat, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 30 October 2009;

4. Mr. Francisco Noguera Navarro, residing in Avda. de Europa, num. 38 - 3° I, 30007 Murcia, Spain, here represented by Ms. Petra Mala, avocat, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 30 October 2009;

5. Mr. Carlos Colomer Casellas, residing in Calle Aragon 499, 08013 Barcelona, Spain, here represented by Ms. Petra Mala, avocat, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 20 October 2009;

6. Sociedad de Acompañamiento en Inversiones Empresariales S.L., a company limited by shares duly incorporated under the laws of Spain, having its registered office at C/ Guadiana 8, 28002 Madrid, Spain, registered with Reg. Merc. Madrid Tomo 18476, Libro 0, Folio 158, Seccion 8, Hoja M320909, Inscription 1, here represented by Ms. Petra Mala, avocat, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 22 October 2009;

7. Mr. Antonio Tunon Alvarez, residing in Camino de la Zarzuela 1, 1°, 28023 Aravaca, Madrid, Spain, here represented by Ms. Petra Mala, avocat, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 26 October 2009;

8. Mr. Enrique Zornoza Soto, residing in Poligono Industrial Los Pinos, Carretera de Mula s/n, Edificio Mivisa, 30565 Las Torres de Cotillas, Murcia (Spain), here represented by Ms. Petra Mala, avocat, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 30 October 2009;

9. Mr. Javier Vaca Arevalo, residing in Carretera Nacional 630, km. 626, Edificio Mivisa 06800 Mérida, Badajoz (Spain), here represented by Ms. Petra Mala, avocat, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 30 October 2009;

10. Mr. Gerónimo Meseguer Serna, residing in Camino del Cristo, 7, Edificio Mivisa 26559 Aldeanueva de Ebro, La Rioja (Spain), here represented by Ms. Petra Mala, avocat, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 30 October 2009;

11. Mr. Adolfo Guillamon Menlendreras, residing in Poligono Industrial El Saines, Edificio Mivisa, 36636 Ribadumia, Pontevedra (Spain), here represented by Ms. Petra Mala, avocat, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 30 October 2009;

12. Mr. Ricardo Cabeza Rodriguez, residing in Poligono Industrial de Silvota, Edificio Mivisa, 33420 Llanera, Asturias (Spain), here represented by Ms. Petra Mala, avocat, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 30 October 2009;

13. Mrs. Maria-Cristina Orozco Ulloa, residing in La Moraleja, Camino de Las Jaras, 11, SP-28100 Alcobendas (Madrid), Mr. Ignacio Aldama Orozco, residing in Calle José Navarro Reverter, 18, chalet 3, SP-28223 Pozuelo de Alarcon (Madrid), Mr. Enrique Aldama Orozco, residing in Calle Guadalquivir, 24, third floor, SP-28002 Madrid, Mr. Alonso Aldama Orozco, residing in Camino de la Huerta 143 B, SP-28050 Madrid, Mrs. Mercedes Aldama Orozco, residing in Camino de la Huerta 133, chalet A, SP-28050 Madrid, Ms. Natalia Sanchez De Leon Aldama, residing in Calle Laguna Grande 2B, Pianta Baja, SP-28034 Madrid, Mr. Diego Sanchez De Leon Aldama, residing in Calle Laguna Grande 2B, Pianta Baja, SP-28034 Madrid, Mr. Gonzalo Sanchez De Leon Aldama residing in Calle Laguna Grande 2B, Pianta Baja, SP-28034 Madrid, all represented by Mr. Enrique Aldama Orozco by virtue a proxy given under private seal on 7 November 2008, here represented by Ms. Petra Mala, avocat, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 23 October 2009.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. THAT the appearing parties sub 1) to 13) are the current shareholders of the Company, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Modelo 2 S.à r.l." registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under the number B 105.432, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maitre Christine Doerner acting in replacement Maitre Jacques Delvaux, dated 9 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 April 2005 under number 394, page 18880, and amended pursuant to a deed of Maitre Jacques Delvaux dated 23 March 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 September 2005 under number 840, page 40302;

II. THAT the current share capital of the Company is set at Three Hundred Thirty-Three Thousand Nine Hundred and Fifty Euros (333,950 Euros), represented by Eleven Thousand Seven Hundred and Seventy-Eight (11,778) class A ordinary shares and One Thousand Five Hundred and Eighty (1,580) class B ordinary shares, each with a par value of Twenty-Five Euro (EUR 25), all entirely subscribed and fully paid in;

III. THAT all the shareholders are duly represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon all items of the following agenda, without prior notice:

Agenda:

1. Creation of a new class of shares (classe de parts sociales) being Class C Preference Shares, with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25);

2. Amendment of the articles of association of the Company in order to reflect the resolutions to be taken on the basis of the point above and to determine the rights and obligations to each class of shares;

3. Conversion of One Thousand Two Hundred Fifty Three (1,253) Class A Ordinary Shares into One Thousand Two Hundred Fifty Three (1,253) Class C Preference Shares;

4. Conversion of One Hundred Fifty Three (153) Class B Ordinary Shares into One Hundred Fifty Three (153) Class C Preference Shares;

5. Increase of the share capital by an amount of Fifty Euros (EUR 50) in order to raise it from its present amount of Three Hundred Thirty-Three Thousand Nine Hundred Fifty Euros (333,950 Euros) to Three Hundred and Thirty Four Thousand Euros (EUR 334,000) by the issuance of Two (2) new Class C Preference Shares and with a total issue premium of Seven Million Three Hundred and Sixty Nine Thousand Six Hundred and Twenty Five Euros (EUR 7,369,625);

6. Waiver by the shareholders to their preferential subscription rights and subscription and full payment of the newly issued shares at nominal value together with the above mentioned share premium through contribution in kind by Modelo 1a S.A.;

7. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to create a new class of shares (classe de parts sociales) being Class C Preference Shares, having a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25) each.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general shareholders' meeting RESOLVES to amend Articles 6.1, 12 and 13.3 of the articles of association of the Company in order to reflect the here-above resolution and to determine the rights and obligations attached to each class of shares, so that such articles of association shall now read as follows:

" **Art. 6.1. Subscribed and paid up share capital.** The Company's corporate capital is fixed at Three Hundred Thirty-Four Thousand Euros (334,000 Euros) represented by:

- Ten Thousand Five Hundred and Twenty Five (10,525) Class A Ordinary Shares;
 - One Thousand Four Hundred and Twenty-Seven (1,427) Class B Ordinary Shares;
 - One Thousand Four Hundred and Eight (1,408) Class C Preference Shares,
- with a par value of Twenty-Five Euros (25 Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in the following order:

- the Class C Preference Shares shall be entitled to a preferential dividend corresponding to 0,5% of their aggregate nominal value, to be divided among the class C Preference Shares holders in proportion to their respective holding in the class C Preference Shares (the "Preferential Dividend");

Thereafter:

- the Class A Ordinary Shares shall be entitled to a total dividend corresponding to 88,1644% of the surplus in the net profits (after payment of the Preferential Dividend) to be divided among the Class A Ordinary Shares holders in proportion to their respective holding in the Class A Ordinary Shares;

- the Class B Ordinary Shares shall be entitled to a total dividend corresponding to 11,8356% of the surplus in the net profits (after payment of the Preferential Dividend) to be divided among the Class B Ordinary Shares holders in proportion to their respective holding in the Class B Ordinary Shares.

13.3. Liquidation boni. The liquidation boni, if any, will be allocated in the following order:

The par value of the Class C Preference Shares will be paid in priority, *pari passu*, to the holders of Class C Preference Shares. Thereafter, the par value and issue premium attached to such shares, if any, with respect to the Class A Ordinary Shares and to the Class B Ordinary Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Ordinary Shares and to the Class B Ordinary Shares.

Thereafter, any surplus in the liquidation boni (the "Outstanding Liquidation Boni") will be distributed as follows:

- the Class A Ordinary Shares shall be entitled to 88,1644% of the Outstanding Liquidation Boni, such portion of the Outstanding Liquidation Boni to be divided among the Class A Ordinary Shares holders in proportion to their respective holding in the Class A Ordinary Shares;
- the Class B Ordinary Shares shall be entitled to 11,8356% of the Outstanding Liquidation Boni, such portion of the Outstanding Liquidation Boni to be divided among the Class B Ordinary Shares holders in proportion to their respective holding in the Class B Ordinary Shares."

Third resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to convert One Thousand Two Hundred Fifty Three (1,253) Class A Ordinary Shares held by Modelo 1.a S.A. into One Thousand Two Hundred Fifty Three (1,253) Class C Preference Shares.

Fourth resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to convert One Hundred Fifty Three (153) Class B Ordinary Shares held by Modelo 1.a S.A. into One Hundred Fifty Three (153) Class C Preference Shares.

Fifth resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of Fifty Euros (EUR 50) in order to raise it from its present amount of Three Hundred Thirty-Three Thousand Nine Hundred and Fifty Euros (EUR 333,950) to Three Hundred and Thirty-Four Thousand Euros (EUR 334,000) by the issue of Two (2) new Class C Preference Shares having a nominal value of Twenty-Five Euro (EUR 25) each, to be fully paid up at nominal value together with a total issue premium of Seven Million Three Hundred and Sixty-Nine Thousand Six Hundred and Twenty-Five Euros (EUR 7,369,625).

Sixth resolution

The appearing parties hereby identified under sub 2) to 13) having waived their preferential subscription rights, the general shareholders' meeting RESOLVES to accept the subscription of Two (2) new Class C Preference Shares by Modelo 1a S.A.

Subscription - Payment

THERE APPEARED:

Modelo 1a S.A., prenamed, represented as stated above, declares to subscribe for Two (2) new Class C Preference Shares and to pay them fully up at nominal value, together with a share premium of Seven Million Three Hundred and Sixty-Nine Thousand Six Hundred and Twenty-Five Euros (EUR 7,369,625).

The Two (2) newly issued shares and the share premium have been fully paid by contribution in kind of a liquid and unquestionable claim held towards the Company amounting to Seven Million Three Hundred and Sixty Nine Thousand Six Hundred and Seventy Five Euros (EUR 7,369,675).

The existence and the value of said claim has been confirmed to the undersigned notary through a certificate issued by the board of directors of the Company on 11 December 2009. Such certificate signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the notary shall remain attached to this deed, for the purpose of registration.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand one hundred Euros (4,100.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Modelo 1a S.A., une société anonyme dûment constituée et existante conformément à la loi du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.089, ici représentée par Mlle Petra Mala, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2009;

2. M. Santiago Ramirez Larrauri, demeurant à Bolivia 17, 6E, 28017 Madrid (Espagne), ici représenté par Mlle Petra Mala, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 octobre 2009;

3. M. Tomas Lopez Zamara Lopez, demeurant à Calle Madre Elisea Oliver Molina 1, 5° 30009 Murcia, Espagne, ici représenté par Mlle Petra Mala, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2009;

4. M. Francisco Noguera Navarro, demeurant à Avda. de Europa, núm. 38 - 3° I, 30007 Murcia, Espagne, ici représenté par Mlle Petra Mala, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2009;

5. M. Carlos Colomer Casellas, demeurant à Calle Aragon 499, Barcelona, Espagne, ici représenté par Mlle Petra Mala, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 octobre 2009;

6. Sociedad de Acompañamiento en Inversiones Empresariales S.L., une société constituée selon la loi espagnole, ayant son siège social à C/ Guadiana 8, 28002 Madrid, Espagne, immatriculée au Registre de Commerce de Madrid, Tomo 18476, Libro 0, Folio 158, Sección 8, Hoja M320909, Inscription 1, ici représentée par Mlle Petra Mala, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 octobre 2009;

7. M. Antonio Tunon Alvarez, demeurant à Camino de la Zarzuela 1, 1°, 28023 Aravaca, Madrid, Espagne, ici représenté par Mlle Petra Mala, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 octobre 2009;

8. M. Enrique Zornoza Soto, demeurant à Poligono Industrial Los Pinos, Carretera de Mula s/n, Edificio Mivisa, 30565 Las Torres de Cotillas, Murcia (Espagne), ici représenté par Mlle Petra Mala, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2009;

9. M. Javier Vaca Arevalo, demeurant à Carretera Nacional 630, km. 626, Edificio Mivisa 06800 Mérida, Badajoz (Espagne), ici représenté par Mlle Petra Mala, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2009;

10. M. Geronimo Meseguer Serna, demeurant à Camino del Cristo, 7, Edificio Mivisa 26559 Aldeanueva de Ebro, La Rioja (Espagne), ici représenté par Mlle Petra Mala, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2009;

11. M. Adolfo Guillamon Menlenderas, demeurant à Poligono Industrial El Saines, Edificio Mivisa, 36636 Ribadumia, Pontevedra (Espagne), ici représenté par Mlle Petra Mala, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2009;

12. M. Ricardo Cabeza Rodriguez, demeurant à Poligono Industrial de Silvota, Edificio Mivisa, 33420 Llanera, Asturias (Espagne), ici représenté par Mlle Petra Mala, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2009;

13. Mme Maria-Cristina Orozco Ulloa, demeurant à La Moraleja, Camino de Las Jaras, 11, SP-28100 Alcobendas (Madrid), M. Ignacio Aldama Orozco, demeurant à Calle José Navarro Reverter, 18, chalet 3, SP-28223 Pozuelo de Alarcon (Madrid), M. Enrique Aldama Orozco, demeurant à Calle Guadalquivir, 24, 3^{ème} étage, SP-28002 Madrid, M. Alonso Aldama Orozco, demeurant à Camino de la Huerta 143 B, SP-28050 Madrid, Mme Mercedes Aldama Orozco, demeurant à Camino de la Huerta 133, chalet A, SP-28050 Madrid, Mlle Natalia Sanchez De Leon Aldama, demeurant à Calle Laguna Grande 2B, Planta Baja, SP-28034 Madrid, M. Diego Sanchez De Leon Aldama, demeurant à Calle Laguna Grande 2B, Planta Baja, SP-28034 Madrid, M. Gonzalo Sanchez De Leon Aldama, demeurant à Calle Laguna Grande 2B, Planta Baja, SP-28034 Madrid, tous représentés par M. Enrique Aldama Orozco en vertu d'une procuration donnée sous le seing privé le 7 novembre 2008, ici représenté par Mlle Petra Mala, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 octobre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. QUE les parties comparantes sous 1) à 13) sont les associés actuels de la Société, une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Modelo 2 S.à r.l.", immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.432, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée par acte de Maître Christine Doerner, agissant en remplacement de Maître Jacques Delvaux, en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 avril 2005 sous le numéro 394, page 18880, et modifié conformément à un acte de Maître Jacques Delvaux en date du 23 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 septembre 2005 sous le numéro 840, page 40302;

II. QUE le capital social actuel de la Société est fixé à trois cent trente-trois mille neuf cent cinquante Euros (EUR 333.950), représenté par onze mille sept cent soixante dix-huit (11.778) parts sociales ordinaires de classe A et mille cinq cent quatre-vingt (1.580) parts sociales ordinaires de classe B, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), chacune étant entièrement souscrite et libérée;

III. QUE tous les associés sont représentés à l'assemblée, qui est, par conséquent, valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant, sans notice préalable:

Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales étant des Parts Sociales Privilégiées de Classe C, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25);

2. Modification des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui seront prises sur la base des points ci-dessus et de déterminer les droits et obligations de chaque classe de parts sociales;

3. Conversion de mille deux cent cinquante-trois (1.253) Parts Sociales Ordinaires de Classe A en mille deux cent cinquante-trois (1.253) Parts Sociales Privilégiées de Classe C;

4. Conversion de cent cinquante-trois (153) Parts Sociales Ordinaires de Classe B en cent cinquante-trois (153) Parts Sociales Privilégiées de Classe C;

5. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cinquante Euros (EUR 50) pour le porter de son montant actuel de trois cent trente-trois mille neuf cent cinquante Euros (EUR 333.950) à trois cent trente-quatre mille Euros (EUR 334.000) par l'émission de deux (2) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe C, ensemble avec une prime d'émission de sept million trois cent soixante-neuf mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 7.369.625);

6. Renonciation par les associés à leur droit de souscription préférentielle et souscription et libération totale des nouvelles parts sociales à leur valeur nominale ensemble avec la prime d'émission mentionnée ci-dessus par apport en nature de Modelo 1a S.A;

7. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés de la Société:

Première résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de créer une nouvelle classe de parts sociales étant des Parts Sociales Privilégiées de Classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés DECIDE de modifier les articles 6.1, 12 et 13.3 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions, qui seront prises sur la base des points ci-dessus et de déterminer les droits et obligations de chaque classe de parts sociales, de sorte que ces articles se lisent dorénavant comme suit:

« **Art. 6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent trente-quatre mille Euros (EUR 334.000), représenté par:

- Dix mille cinq cent vingt-cinq (10.525) Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- Mille quatre cent vingt-sept (1.427) Parts Sociales Ordinaires de Classe B;
- Mille quatre cent huit (1.408) Parts Sociales Privilégiées de Classe C,

Avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et entièrement libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devront être établis par écrit.

Art. 12. Distribution des profits. Le bénéfice brut de la Société apparaissant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissement et frais représente le bénéfice net.

Un montant de Cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société sera alloué à la réserve requise par la loi jusqu'à ce que, et aussi longtemps que, cette réserve atteigne Dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés dans l'ordre suivant:

Les Parts Sociales Privilégiées de Classe C ont droit à un dividende préférentiel correspondant à 0,5% de leur valeur nominale globale, à répartir entre les détenteurs des Parts Sociales Privilégiées de Classe C au prorata de leur participation respective dans les Parts Sociales Privilégiées de Classe C (le "dividende préférentiel");

Ensuite:

les Parts Sociales Ordinaires de Classe A auront droit à un dividende total correspondant à 88,1644% de l'excédent des bénéfices nets (après paiement du Dividendes Préférentiel) devant être répartis entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A en proportion de leur détention dans les Parts Sociales Ordinaires de Classe A;

les Parts Sociales Ordinaires de Classe B auront droit à un dividende total correspondant à 11,8356% de l'excédent des bénéfices nets (après paiement du Dividendes Préférentiel) devant être répartis entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires B en proportion de leur détention dans les Parts Sociales Ordinaires de Classe B.

Art. 13.3. Boni de liquidation. Tout boni de liquidation, le cas échéant, sera distribué aux Associés dans l'ordre suivant:

La valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe C seront payés en priorité, pari passu, aux détenteurs des Parts Sociales Privilégiées de Classe C. Par la suite, la valeur nominale et la prime d'émission payées et attachées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, le cas échéant, seront payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A et de Parts Sociales Ordinaires de Classe B.

De plus, tout surplus de liquidation (le "Boni de Liquidation Restant") sera distribué comme suit:

- les Parts Sociales Ordinaires de Classe A auront droit à 88,1644% du Boni de Liquidation Restant, une telle portion du Boni de Liquidation Restant devant être répartie entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A en proportion de leur détention dans les Parts Sociales Ordinaires de Classe A;

les Parts Sociales Ordinaires de Classe B auront droit à 11,8356% du Boni de Liquidation Restant, une telle portion du Boni de Liquidation Restant devant être répartie entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe B en proportion de leurs détentions respectives dans les Parts Sociales Privilégiées de Classe B.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de convertir mille deux cent cinquante-trois (1.253) Parts Sociales Ordinaires de Classe A détenues par la société Modelo 1a S.A. en mille deux cent cinquante-trois (1.253) Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de convertir cent cinquante trois (153) Parts Sociales Ordinaires de Classe B détenues par la société Modelo 1a S.A. en cent cinquante trois (153) Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinquante Euros (EUR 50) pour le porter de son montant actuel de trois cent trente-trois mille neuf cent cinquante Euros (EUR 333.950) à trois cent trente-quatre mille Euros (EUR 334.000) par l'émission de deux (2) nouvelles Parts Sociales Privi-

légées de Classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées à leur valeur nominale avec une prime d'émission totale de sept million trois cent soixante-neuf mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 7.369.625).

Sixième résolution

Les parties comparantes identifiées ci-dessus sous 2) à 13) ayant renoncé à leur droit de souscription préférentielle, l'assemblée générale des associés DECIDE d'accepter la souscription de deux (2) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe C par Modelo 1a S.A.

Souscription - Libération

A COMPARU:

Modelo 1a S.A., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare de souscrire à deux (2) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe C et de les libérer entièrement à la valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission de sept million trois cent soixante-neuf mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 7.369.625).

Les deux (2) nouvelles parts sociales et la prime d'émission ont été entièrement libérées par apport en nature d'une créance liquide et incontestable détenue à l'encontre de la Société et ayant un montant de sept million trois cent soixante-neuf mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 7.369.675).

L'existence et la valeur de ladite créance a été confirmée au notaire instrumentant par un certificat émis par le conseil de gestion de la Société daté du 11 décembre 2009. Ce certificat, signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, pour les besoins de l'enregistrement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou duquel elle est redevable en raison de l'augmentation de capital, est évalué à environ quatre mille cents Euros (EUR 4.100,-).

Le notaire instrumentant, qui a connaissance de la langue anglaise, constate qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci étant tous connus par le notaire par leurs nom, prénoms, état civil et domicile, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MALA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54524. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.12.2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010013137/347.

(100006988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Interstate Hotel Management System - Interstate Management Services, Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.882.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of December,

Before Maitre Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of Interstate Hotel Management System - Interstate Management Services S.e.n.c., a société en nom collectif (general corporate partnership) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 141.882 (the "Partnership").

The Partnership has been duly incorporated pursuant to a deed of Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on September 19th, 2008, published in the Memorial C N° 2490 of October 11th, 2008.

There appeared,

- Interstate Hotel Management System, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United

States of America, registered with the Secretary of State of Delaware, Division of Corporations under the file number 4615209 ("IHMS"), and owning 825,740 partnership interests in the Partnership; and

- Interstate Management Services, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United-States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United-States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 4106881 ("IMS"), and owning 260 partnership interests in the Partnership.

(IHMS and IMS being referred hereinafter as the "Partners").

Here represented by Regis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg by virtue of proxies.

The said proxies, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Partners, through their attorney, request the notary to act that:

(i) The partners present or represented and the number of partnership interests held by them are shown on an attendance list.

(ii) As appears from the attendance list, the 826,000 (eight hundred twenty-six thousand) partnership interests, representing the whole partnership capital of the Partnership, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Partners have been duly informed.

(iii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment to the article 20 of the articles of association of the Partnership; and

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Partners, the following resolution has been taken:

First resolution

The Partners resolved to amend the article 20 of the articles of association of the Partnership to be read as follows:

" **Art. 20. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the general meeting of the partners, represents the net profit of the Partnership.

The net profit, if any, shall not be allocated to a distributable reserve or carried forward, even by unanimous resolution of the partners, but shall each year be distributed by a resolution of the general meeting of the partners to the partners proportionally to the partnership interests they hold."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Partnership or which shall be charged to it have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing persons, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Interstate Hotel Management System - Interstate Management S.e.n.c, une société en nom collectif de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.882 (la "Société").

La société a été dûment constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C, N° 2490 du 11 octobre 2008.

Ont comparu:

- Interstate Hotel Management System, Inc., une société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse principale au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro de contrôle 4615209 ("IHMS"), possédant 825.740 parts d'intérêts dans la Société, et

- Interstate Management Services, Inc., une société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse principale au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro de contrôle 4106881 ("IMS"), possédant 260 parts d'intérêts dans la société;

(IHMS et IMS étant ci-après dénommés les "Associés ")

ici représentées par Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, par l'intermédiaire de leur mandataire, prient le notaire d'acter que:

(i) Les associés, présents ou représentés, et le nombre de parts d'intérêts qu'ils détiennent sont renseignés dans une liste de présence.

(ii) Il ressort de la liste de présence que les 826.000 (huit cent vingt-six mille) parts d'intérêts, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés.

(iii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 20 des statuts de la Société; et

2. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les Associés, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 20 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 20. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Le bénéfice net ne peut être alloué à une réserve distribuable ou reporté à nouveau même par une résolution unanime des associés, mais doit être distribué aux associés par résolution de l'assemblée générale des associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants agissant par l'intermédiaire de leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 janvier 2010. Relation LAC/2010/166. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Releveur ff (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE, conforme à l'original.

Luxembourg, le 13 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010013140/112.

(100006885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

U.M.E. S.A. (Union Manufacturière et Européenne SA), Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.201.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of December

Before Us Maître Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

The undersigned Mr Carlo LAVAZZA, residing in 7, via Vernone in I-Casteletto Ticino (Varese) (Italy) here represented by Mr. David CARELLI, private employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given in Casreletto Ticino (I) on December 29, 2009.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the company "U.M.E. S.A.(Union Manufacturière et Européenne SA)", with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 65 201 has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of the notary Frank MOLITOR, notary residing in Dudelange, dated June 22nd, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 682, dated September 23rd, 1998. The articles of association have never be modified since.

That the issued share capital of the Company is set at one hundred forty-four thousand six hundred and seven euros and ninety-three cents (144.607,93 EUR), represented by two hundred and eighty (280) shares without a par value.

That Mr Carlo LAVAZZA prenamed, is and will continue to be the owner of all the issued shares of the Company.

That in its quality of sole participant of the company, Mr Carlo LAVAZZA hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company, as per to day.

The Sole Shareholder declares further on to take over on his own account, all the assets and liabilities whether known or unknown of the company Mr Carlo LAVAZZA and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

That full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

That the books and corporate documents relating to the Company will remain at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five (5) years.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mr Carlo LAVAZZA, demeurant à 7, Via Vernone à Casteletto Ticino (Varese), Italie, ici représenté par Monsieur David CARELLI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Casteletto Ticino (I) le 29 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme "U.M.E. S.A. (Union Manufacturière et Européenne SA", ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B65 201, a été constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 22 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 682 du 23 septembre 1998. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent quarante-quatre mille six cent sept euros et quatre-vingt-treize cents (144.607,93 EUR), représenté par deux cent quatre-vingt (280) actions sans indication de valeur nominale.

Que le comparant Mr Carlo LAVAZZA prénommé, est et restera propriétaire de toutes les actions de ladite Société.

Qu'en tant qu'associé unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Le Comparant déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société "U.M.E. S.A. (Union manufacturière et Européenne SA" et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Carelli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. LAC/2010/787. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013208/81.

(100006871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Svea Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.995.

L'an deux mil neuf, le 1^{er} décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ALTOR 2003 GP LIMITED, une société, établie et ayant son siège social à 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 04Q Jersey, immatriculée auprès du registre JFSC Companies Registry sous le numéro 84811,

ici représentée par Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Svea Holding S.à.r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 28 avril 2006, publié au Mémorial Recueil C numéro 1323 du 8 juillet 2006

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique déclare que le siège social de la société a été transféré en date du 1^{er} octobre 2009 de L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall et décide de modifier en conséquence l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

Version anglaise

" **Art. 4. First paragraph.** The registered office is established at Munsbach."

Version française

" **Art. 4. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Munsbach."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ SIX CENT CINQUANTE EUROS (650,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. JAGER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52570. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010013143/42.

(100006673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Electricité Générale Gruen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 64, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 71.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Electricité Générale Gruen S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010013659/12.

(100006713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Dolcelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4960 Clemency, 2, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 71.801.

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de "DOLCELUX S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-4960 CLEMENCY, 2, rue de Bascharage (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 71801), constituée suivant acte notarié du 15 septembre 1999 publié au Mémorial C numéro 923 du 3 décembre 1999. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 780 du 19 avril 2006.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Brigitte CRUGNOLA, comptable, demeurant à F-57280 FEVES, 1, rue des Vignerons.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Colette AREND, salariée, demeurant professionnellement à Remich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giuseppe VEGLIO, directeur de sociétés, demeurant à B-6700 Arlon, 20, rue des Blindés.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- a) Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa liquidation.
- b) Nomination d'un liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:
Monsieur Giuseppe VEGLIO, prénommé, né le 24 octobre 1947 à Bossolasco (Italie), directeur de société, demeurant à B-6700 Arlon, 20, rue des Blindés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. CRUGNOLA, C. AREND, G. VEGLIO, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2009. Relation: REM/2009/1648. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 janvier 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010013149/64.

(100006532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Vector Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 147.830.

L'an deux mil neuf, le 1^{er} décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "Vector Luxembourg S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 17 juillet 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1832 du 22 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire, Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement du siège social de la société vers L-5365 Munsbach, 9a, Parc d'Activité Syrdall.

2. Modification en conséquence de l'article 2, 2.1 des statuts de la société.

3. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par l'actionnaire unique représenté, ainsi que par

les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau, la mandataire du comparant, et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale déclare que le siège social de la société a été transféré en date du 1^{er} octobre 2009 de L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, à L-5365 Munsbach, 9a, Parc d'Activité Syrdall et décide de modifier en conséquence l'article 2, 2.1 des statuts comme suit:

Version anglaise

" **Art. 2. 2.1. Registered office.** The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Version française

" **Art. 2. 2.1. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ SEPT CENT CINQUANTE EUROS (750- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, A. JAGER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52569. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010013142/55.

(100006680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Arteva Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 316.584.950,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.094.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of December,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KoSa Foreign Investments S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 100.563, in its capacity as sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), here represented by Ms Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of one (1) proxy given in December, 2009. Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of "ARTEVA EUROPE S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 67.094, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated November 16, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°48 of January 27, 1999 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing

in Esch s/ Alzette, of November 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°294 of February 11, 2009.

II. The Company's share premium account presently amounts one hundred eighty-one million eight hundred thirty-three thousand nine hundred seventy United States Dollars (USD 181,833,970.-).

III. The Sole Shareholder resolves to decrease the share premium account in the amount of forty-three million nine hundred thirty-three thousand three hundred fifty-one United States Dollars (USD 43,933,351.-), with immediate effect.

IV. The Sole Shareholder acknowledges that pursuant to this repayment of share premium, the share premium account will amount to one hundred thirty-seven million nine hundred thousand six hundred nineteen United States Dollars (US \$ 137,900,619.-).

V. The Sole Shareholder resolves to empower the managers of the Company to determine the conditions of the repayment of the share premium to the Sole Shareholder.

VI. The Sole Shareholder resolves to amend article 5, second paragraph of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Second paragraph.** The capital may be increased or reduced at any time by an extraordinary general meeting of the shareholders held in the presence of a notary."

VII. The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association by adding a third paragraph, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Third paragraph.** In case of urgency a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it has been at a meeting of the board of managers duly convened and held."

VIII. The Sole Shareholder further resolves to amend article 15 of the Company's articles of association by adding a third paragraph, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 15. Third paragraph.** The board of managers may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre;

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KoSa Foreign Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100.563, en sa qualité d'associé unique de la Société (l' "Associé Unique"), ici représentée par Mlle Marie Amet-Hermes, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée en décembre 2009. Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "ARTEVA EUROPE S.à r.l." (la "Société"), avec siège social 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.094, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, reçu en date du 16 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°48 du 27 janvier 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch s/ Alzette, reçu en date du 21 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°294 du 11 février 2009.

II. Le compte de prime d'émission de la Société est fixé à cent quatre-vingt-un millions huit cent trente-trois mille neuf cent soixante dix Dollars Américains (USD 181.833.970.-).

III. L'Associé Unique décide de diminuer le compte de prime d'émission d'un montant de quarante-trois millions neuf cent trente-trois mille trois cent cinquante et un Dollars Américains (USD 43.933.351,-), avec effet immédiat.

IV. L'Associé Unique reconnaît que suite à ce remboursement du compte de prime d'émission, ce dernier s'élèvera à cent trente-sept millions neuf cent mille six cent dix-neuf Dollars Américains (USD 137.900.619,-).

V. L'Associé Unique décide de donner tout pouvoir aux gérants de la Société pour déterminer les conditions de remboursement du compte de prime d'émission.

VI. L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, deuxième paragraphe des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art.5. Deuxième paragraphe.** Le capital peut être augmenté ou réduit à tout moment sur décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue par devant notaire."

VII. L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société pour lui en y ajoutant un troisième paragraphe avec la teneur suivante:

" **Art.6. Troisième paragraphe.** En cas d'urgence, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance."

VIII. L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts de la Société en y ajoutant un troisième paragraphe avec la teneur suivante:

" **Art.15. Troisième paragraphe.** Le conseil de gérance peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires, en conformité avec les dispositions légales."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (EUR 1000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte

Signé: M. A. HERMES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56054. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010013148/112.

(100006554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Mersin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.959.

L'an deux mil neuf, le trente décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERSIN S.A.

établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-Alzette en date du 7 février 1996,

publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 231 du 8 mai 1996,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 3 mars 2004,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 7 mai 2004, numéro 482, page 23.095,

dont le capital social est d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrit et libéré.

L'assemblée est présidée par Madame Claire SABBATUCCI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine BORTOLOTTA, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207 route d'Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Philippe MASSON, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les 60.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la présente assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de la somme de treize millions cinq cent mille euros (13.500.000.- euros) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) au montant de quinze millions d'euros (15.000.000.- euros) par l'émission de CINQ CENT QUARANTE MILLE (540.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ (25.-) euros chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

2. Admission à la souscription, souscription et libération intégrale des CINQ CENT QUARANTE MILLE (540.000) actions nouvelles par la société anonyme EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53.413, de l'intégralité des actions nouvellement émises, le tout moyennant un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible de 13.500.000.- euros.

3. Modification subséquente de l'article 5 alinéa premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, se référant par ailleurs à une résolution du Conseil d'Administration de la société MERSIN S.A., documentée par un procès-verbal sous seing privé, décide à l'unanimité des voix d'augmenter le capital social à concurrence de la somme de treize millions cinq cent mille euros (13.500.000.- euros) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) au montant de quinze millions d'euros (15.000.000.- euros) par l'émission de CINQ CENT QUARANTE MILLE (540.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ (25.-) euros chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée

la société anonyme EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53.413.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue

la société anonyme EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53.413, ici représenté par Madame Claire SABBATUCCI, le tout en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

Ladite partie intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire CINQ CENT QUARANTE MILLE (540.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ (25.-) euros chacune.

Toutes les actions nouvelles ont ainsi été intégralement libérées moyennant un apport d'une créance certaine, liquide et exigible d'une valeur de TREIZE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (13.500.000.- euros)

La valeur de l'apport a été vérifiée par la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard-Klein S.à.r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro, B 63.706, et plus particulièrement par Monsieur Roland KLEIN, et ce en date du 28 décembre 2009.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenues sont appropriées aux circonstances données.

La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de 13.500.000.-euros à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale à l'émission par la société de 540.000 actions nouvelles d'une valeur de 25.- euros"

Le souscripteur déclare encore qu'il n'existe aucune restriction au libre transfert du prédit apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à QUINZE MILLIONS D'EUROS représenté par SIX CENT MILLE (600.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ (25.-) EUROS par action."

Evaluation des frais

Les frais qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à QUATRE MILLE CINQ CENT (4.500.-) Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos la présente assemblée générale.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sabbatucci, Bortolotto, Masson, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 5 janvier 2010. Relation: RED/2010/5. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 12 janvier 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010013155/103.

(100007046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Sablon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.008.

L'an deux mil neuf, le trente décembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise SABLON INTERNATIONAL S.A.,

établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.008,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 12 décembre 2006, numéro 2.313, page 111.005,

ayant un capital social de 31.000.- euros (trente-et-un mille euros),

représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Claire SABBATUCCI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207 route d'Arlon. Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine BORTOLOTTA, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207 route d'Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Philippe MASSON, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les 3.100 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social moyennant l'émission de TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE-CINQ (3.565) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10.-) euros chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

le tout assorti d'une prime d'émission de trois mille cinq cent vingt-quatre euros (3.524.-) pour chacune des actions nouvellement émises,

de façon à porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille (31.000.-) euros

à la somme de soixante-six mille six cent cinquante (66.650.-) euros représenté par six mille six cent soixante-cinq (6.665) actions d'une valeur nominale de dix (10.-) euros chacune avec affectation au compte prime d'émission de la société de la somme de douze millions cinq cent soixante trois mille soixante euros (12.563.060.- euros).

2. Admission à la souscription, souscription et libération intégrale par Monsieur Sergei PUGATCHEV, né le 4 février 1963 à KOSTROMA (URSS), demeurant à MOSCOU 121 353, 1 kv 73, Ulitsa Viazemskaya, de

mille cent soixante (1.160) des actions nouvellement émises, le tout moyennant un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible de quatre millions quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quarante euros (4.099.440.- euros) dont

un montant de onze mille six cent euros (11.600.-) est affecté au compte capital de la société et

un montant de quatre millions quatre-vingt-sept mille huit cent quarante euros (4.087.840.-) est affecté au compte prime d'émission de la société

3. Admission à la souscription, souscription et libération intégrale de deux mille quatre cent et cinq (2.405) actions nouvellement émises,

par Monsieur Alexander PUGATCHEV, né le 10 janvier 1985 à LENINGRAD (Russie), demeurant à F-06 230 Saint Jean Cap Ferrat, 39 Avenue Centrale, le tout moyennant un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible de (huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-dix euros (8.499.270.- euros), dont

un montant de vingt-quatre mille cinquante euros (24.050.-) est affecté au compte capital de la société et

un montant de huit millions quatre cent soixante-quinze mille deux cent vingt (8.475.220.-) euros est affecté au compte prime d'émission de la société.

4. Modification subséquente de l'article 5 alinéa premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, se référant par ailleurs à une résolution du Conseil d'Administration de la société SABLON INTERNATIONAL S.A., documentée par un procès-verbal sous seing privé, décide à l'unanimité des voix d'augmenter le capital social moyennant l'émission de TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE-CINQ (3.565) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, le tout assorti d'une prime d'émission de trois mille cinq cent vingt-quatre euros (3.524.-) chacune, de façon à porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille (31.000.-) euros à la somme de soixante-six mille six cent cinquante (66.650.-) euros représenté par six mille six cent soixante-cinq (6.665) actions d'une valeur nominale de dix (10.-) euros chacune avec affectation au compte prime d'émission de la société de la somme de douze millions cinq cent soixante trois mille et soixante euros (12.563.060.- euros)

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée

Monsieur Sergei PUGATCHEV, né le 4 février 1963 à KOSTRUMA (URSS), demeurant à MOSCOU 121 353, 1 kv 73, Ulitsa Viazemskaya ainsi que Monsieur Alexander PUGATCHEV, né le 10 janvier 1985 à LENINGRAD (Russie), demeurant à F-06 230 Saint Jean Cap Ferrat, 39 Avenue Centrale.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus:

1. Monsieur Sergei PUGATCHEV, né le 4 février 1963 à KOSTROMA (URSS), demeurant à MOSCOU 121 353, 1 kv 73, Ulitsa Viazemskaya

ici représenté par Madame Claire SABBATUCCI, le tout en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, paraphée "ne varietur" restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

Ladite partie intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire mille cent soixante (1.160) des actions nouvellement émises, le tout moyennant un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible de quatre millions quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quarante euros (4.099.440.- euros) dont un montant de onze mille six cent euros (11.600.-) est affecté au compte capital de la société et un montant de quatre millions quatre-vingt-sept mille huit cent quarante euros (4.087.840.-) est affecté au compte prime d'émission de la société.

Ces 1.160 actions nouvelles sont ainsi intégralement libérées au moyen de l'apport dont question. La valeur du dit apport a été vérifiée par la société à responsabilité limitée Facts Audit Services S.à r.l, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 142.685, et plus particulièrement par Monsieur Alain BLONDLET, réviseur d'entreprises, et ce en date du 29 décembre 2009.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Conclusion

Based on our work and given the market condition and other circumstances prevailing at the date of this report, nothing came to our attention that causes us to believe that the amount of debt waiver to be contributed to the Company is not at least equal to the number and nominal value of the New Shares to be issued and the related share premium."

Le souscripteur déclare encore qu'il n'existe aucune restriction au libre transfert du prédit apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la société.

2. Monsieur Alexander PUGATCHEV, né le 10 janvier 1985 à LENINGRAD (Russie), demeurant à F-06 230 Saint Jean Cap Ferrat, 39 Avenue Centrale

ici représenté par Madame Claire SABBATUCCI, le tout en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur" restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

Ladite partie intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire deux mille quatre cent et cinq (2.405) des actions nouvellement émises, le tout moyennant un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible de huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-dix euros (8.499.270.- euros), dont un montant de vingt-quatre mille cinquante euros (24.050.-) est affecté au compte capital de la société et la somme de huit millions quatre cent soixante-quinze mille deux cent vingt (8.475.220.-) euros est affecté au compte prime d'émission de la société.

Ces 2.405 actions nouvelles sont ainsi intégralement libérées au moyen de l'apport dont question.

La valeur du dit apport a été vérifiée par la société à responsabilité limitée Facts Audit Services S.à r.l, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 142.685, et plus particulièrement par Monsieur Alain BLONDLET, réviseur d'entreprises, et ce en date du 29 décembre 2009.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Conclusion

Based on our work and given the market condition and other circumstances prevailing at the date of this report, nothing came to our attention that causes us to believe that the amount of debt waiver to be contributed to the Company is not at least equal to the number and nominal value of the New Shares to be issued and the related share premium."

Le souscripteur déclare encore qu'il n'existe aucune restriction au libre transfert du prédit apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à soixante-six mille six cent cinquante euros (66.650.- euros) représenté par six mille six cent soixante cinq (6.665) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) par action."

Evaluation des frais

Les frais qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à quatre mille cinq cent (4.500.-) euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos la présente assemblée générale.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sabbatucci, Bortolotto, Masson, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 5 janvier 2010. Relation: RED/2010/7. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 13 janvier 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010013156/144.

(100007029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Resinex SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 80.606.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2009

- La démission du Commissaire aux comptes, la société VAN CAUTER SNAUWAERT & Co S.à R.L., ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg, avec prise d'effet au 30 juin 2009, est acceptée.

- La société ERNST & YOUNG S.A., Réviseurs d'entreprise, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, est nommée Commissaire aux comptes en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Certifié sincère et conforme

RESINEX S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Administrateur / Administrateur

- / Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Représentant Permanent

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of December 11th, 2009

- The dismissal of the company VAN CAUTER SNAUWAERT & Co S.à R.L., Statutory Auditor, having its registered office at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg, is accepted with effect on June 30th, 2009.

- The company ERNST & YOUNG S.A., Statutory Auditor, having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, is appointed as new Statutory Auditor in replacement of the company VAN CAUTER SNAUWAERT & CO S.à R.L., for a statutory term until the Annual General Meeting of 2010.

Luxembourg, December 11th, 2009.

For true copy

RESINEX S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Director / Director

- / Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Permanent Representative

Référence de publication: 2010013163/33.

(100006445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Goleador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 146.471.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GOLEADOR S.A. (matr. 2009 2209 726), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 146.471, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1246 du 29 juin 2009.

La séance est ouverte à 8.40 heures sous la présidence de Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II, vers L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie et modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg vers L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie et de modifier par conséquent le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Bertrange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8.45 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. CUNHA, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2009. DIE/2009/12211. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 11 janvier 2010.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2010013186/55.

(100006413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Sun Wave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 150.586.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, am fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtswohnsitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Erik KNABL, Versicherungskaufmann, geboren am 12. Juni 1964 in Ottweiler (D), wohnhaft in D-66802 Überehrrn OT Felsberg, Metzger Strasse 115a.

Vorgenannte Partei hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.**Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Betreuung eines Call-Center mit Telefonmarketing, Abwicklung von Umfragen, Telefonakquise, Eventmanagement, Erstellung von Prospekten, Flyern und Fahrzeugbeschriftungen für Kunden.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.**Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen „SUN WAVE S. à r. l.“.**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Schengen.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Gesellschafters an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführer können Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12'500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125.-EUR).**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.**Art. 8.** Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.**Art. 9.** Die Übertragung der Gesellschaftsanteile erfolgt gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.**Art. 10.** Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.**Art. 11.** Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.**Art. 14.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.**Art. 15.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung und Einzahlung

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Herr Erik KNABL, vorgenannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12'500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000.- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Frau Gertrud GEBER, geboren am 28. Mai 1952 in Ensdorf (D), wohnhaft in D-66806 Ensdorf, Prälat-Anheier-Strasse 9.

Der Geschäftsführer hat die Befugnisse wie in Artikel 12 der Statuten erwähnt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet, durch die alleinige Unterschrift des vorgenannten Geschäftsführers.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5445 Schengen, 1c, Waistroos.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, handelnd wie erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. KNABL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 1^{er} décembre 2009. Relation: REM/2009/1533. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 12. Januar 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010013189/102.

(100006496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Garage Feller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 60, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.578.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Michel FELLER, pensionné, né le 21 novembre 1943, à Laxou (F), demeurant à L-4280 Esch/Alzette, 60 Boulevard Prince Henri;

2.- Monsieur Frédéric FELLER, chef d'atelier, né le 6 mai 1965, à Villerupt (F), demeurant à L-4280 Esch/Alzette, 60 Boulevard Prince Henri.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

GARAGE FELLER S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet:

- L'exploitation d'un garage avec réparations de véhicules automoteurs de toutes marques,
- L'exploitation d'une agence de locations de véhicules automoteurs sans chauffeurs.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

14350

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Michel FELLER, préqualifié, DIX PARTS SOCIALES	10
2.- Monsieur Frédéric FELLER, préqualifié, QUATRE-VINGT-DIX PARTS SOCIALES	90
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Michel FELLER, préqualifié.
- II.- Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur Frédéric FELLER, préqualifié.
- III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4280 Esch/Alzette, 60, Boulevard Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Feller, Feller, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010013195/75.

(100006347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Water-Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 115.632.

L'an deux mille neuf,
le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "WATER-CONCEPT S.A.", une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, constituée suivant acte notarié du 16 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1264 du 30 juin 2006, (ci-après dénommée: la "Société").

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 115 632.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à Helmsange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune, dont trois cents (300) actions sont détenues par la Société même et n'ayant à cet effet aucun droit de vote à la présente assemblée, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 14 mars 1955, avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: JJ SCHERER, N. WEYRICH, B. KLAPP, JJ. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15949. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010013211/67.

(100006256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Mer Bleue Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 49.776.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013711/10.

(100006350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

T6 - Ney & Partners S.à r.l. en abrégé Ney & Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6184 Gonderange, 15, rue Wangert.

R.C.S. Luxembourg B 56.847.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010013715/10.

(100006565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

F.C.E. CAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 41.765.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010013717/10.

(100006561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Integrasoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 86.431.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010013719/10.

(100006552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Survey International S.A. en abrégé Survey Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.342.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Référence de publication: 2010013720/11.

(100006533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Erable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 25.102.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014556/10.

(100006639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.
